

Le verdict est tombé pour Abdelmoumène et ses associés

# 18 ans de prison pour Abdelmoumène Khalifa



Page 2

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3599 - Mercredi 24 juin 2015 - Prix: 10 DA

Quelques wilayas échappent au diktat de la spéculation

### La vente directe casse la flambée du ramadhan

Page 24

L'usine Peugeot devrait entrer en service en 2016

## Bouchouareb : «Les discussions sont toujours en cours»

Page 3

### Une planète de tueries

Par Nadjib Stambouli

**A** différentes périodes de l'Histoire, la planète Terre a connu des bilans macabres, des hécatombes et autres moments de deuils collectifs, désastres dus à des épidémies, guerres mondiales ou calamités naturelles plus ou moins longues. Mais, si l'on peut dire, c'était une seule hécatombe à la fois... Ces dernières années, c'est dans les registres les plus divers que le crépitement des infos annonce au quotidien le nombre de victimes mortelles. Les guerres ont généralement changé de nature, relayées, à quelques exceptions près, par les guerres civiles et les victimes se comptent moins dans les batailles de tranchées que dans les attentats commis par le fléau du terrorisme et les massacres réalisés par le même auteur. Les chiffres ont changé, le rythme également, le mobile du crime aussi, les techniques meurtrières et la folie y afférente ont changé, mais le sang versé, les larmes et le deuil des proches sont les mêmes, immuables témoins pour rappeler la triste vérité que l'Homme est le seul être vivant sur Terre à tuer avec préméditation des congénères de la même espèce... Au lieu de rivaliser par l'épanouissement de leurs peuples, les nations ne sont citées, à leur cœur défendant bien sûr, que dans le podium au nombre de morts. Quand ce n'est pas l'Irak ou l'Afghanistan, c'est le Yémen ou la Syrie, et quand ce ne sont pas ces pays du Moyen-Orient devenu cimetière à ciel ouvert, les nouvelles macabres émanent du Nigeria et d'autres pays africains où les hauts faits d'armes de Boko Haram ou des guerres fratricides locales déclinent les ravages que l'on sait sur les fronts des sinistres constats qui éclaboussent et assombrissent l'atmosphère mondiale.

Suite en page 3

### L'Etat veut reprendre en main la situation

# Imams autoproclamés et mosquées salafistes en point de mire



PH: D. R.

Les sorties médiatiques des «imams autoproclamés» à travers leurs discours sur les plateaux des chaînes de télévisions privées et la montée du salafisme continuent de susciter des inquiétudes et mettent les autorités concernées dans l'obligation de réagir et de reprendre les choses en main. Page 3

Le ramadhan dans les cités universitaires

## Les étudiants jeûnent comme ils peuvent

Page 4

Café Malakoff de La Casbah d'Alger

## Les mordus du chaâbi renouent avec les soirées d'antan

Page 13

Le verdict est tombé pour Abdelmoumène et ses associés

# 18 ans de prison pour Abdelmoumène Khalifa

■ Après 44 jours d'audience, le verdict est tombé. L'ex-patron du groupe Khalifa et principal accusé dans l'affaire Khalifa, Abdelmoumène Rafik Khalifa, a été condamné, hier à une peine de 18 ans de prison par le tribunal criminel de Blida.

Par Thinhinene Khouchi

**D**es peines d'emprisonnement, dont certaines avec sursis, ont été prononcées hier par le tribunal criminel de Blida à l'encontre de 18 prévenus, dont le principal accusé dans le procès de l'affaire Khalifa Bank, Abdelmoumène Rafik Khalifa alors que les 53 autres accusés ont bénéficié d'un acquittement.

## Amar Ghoul : Une offre hôtelière de 25 000 nouveaux lits bientôt disponible à Alger

«**AU MOINS 137 projets touristiques, comprenant des hôtels et des complexes, sont prévus à Alger pour porter l'offre à 25 000 nouveaux lits**», a annoncé mardi à Alger le ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, Amar Ghoul. «**Une offre de 25 000 nouveaux lits sera disponible prochainement à Alger contre 19 000 actuellement grâce à 137 projets de construction d'hôtels et de complexes touristiques**», a indiqué le ministre lors de l'inauguration de cinq hôtels privés, qui ont sollicité un classement de 2 à 4 étoiles. Cinq autres projets d'hôtels sont en cours de finalisation et seront inaugurés avant la fin de l'année à Alger, qui dispose actuellement de 172 hôtels avec une capacité de près de 20 000 lits. 75 hôtels sont déjà classés définitivement alors que les autres dossiers sont à l'étude. Cinq hôtels sont classés 5 étoiles, 2 de 4 étoiles, et 18 de 3 étoiles alors que les autres sont de moindre importance. Les hôtels inaugurés mardi par Amar Ghoul sont le ST hôtel à l'avenue Krim-Belkacem à Alger-Centre, Lala Doucja à Hydra, Le Soltane et Africa Nova à Hussein Dey ainsi que le Best Night à Bab Ezzouar. Le ministre a par ailleurs inauguré à la rue Didouche-Mourad l'agence commerciale de l'Office national algérien du tourisme (ONAT) après sa réhabilitation. Sur les Fonds de soutien au tourisme et du Fonds de soutien à l'artisanat, le ministre a souligné que le gouvernement a accepté de les maintenir dans la loi de finances complémentaire de 2015 afin de continuer à apporter leur appui à ces deux activités au-delà de 2015 alors qu'il était prévu auparavant de mettre fin à leur fonctionnement.

APS

Le tribunal criminel de Blida, présidé par le juge Antar Menouar, a condamné Abdelmoumène Khalifa à 18 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 1 million de dinars et de la confiscation de tous les biens précédemment en sa possession. A la lecture du verdict, le juge Menouar a précisé que l'inculpé ne pouvait bénéficier des circonstances atténuantes prévues par les dispositions du code pénal, tout en annonçant son acquittement du seul chef d'inculpation relatif au trafic d'influence. Outre cette peine maximale, le tribunal a prononcé une condamnation de 10 ans de détention ferme à l'encontre de Djamel Guelimi, le bras droit de l'ex-propriétaire du groupe Khalifa, et contre lequel le procureur général, Mohamed Zerg Erras, avait requis une peine de 20 ans d'emprisonnement. L'ex-directeur de la sécurité au sein du groupe Khalifa, Abdelhafid Châachou, a été condamné, pour sa part, à 8 ans de détention ferme, assortis d'une amende de 500 000 DA et de la confiscation de sa villa sise à Chéraga - Alger. Le représentant du parquet avait requis, quant à lui, une peine de 20 ans d'emprisonnement ferme. Une peine de 8 ans d'emprisonnement ferme, en sus d'une amende de 1 million de DA a été éga-



lement requise contre l'ex-directeur de l'agence de Khalifa Bank à Chéraga, Mir Omar et de l'ex-directeur de l'agence de ladite banque à Blida, Belaïd Kechad. A l'encontre de ces deux prévenus, le même procureur général avait requis une peine de 15 ans de détention ferme, rappelle-t-on aussi. Une peine de 6 ans a été, par ailleurs, prononcée à l'encontre des prévenus Badreddine Chaâchou, ex-agent de sécurité au sein de l'ex-groupe Khalifa et d'Issir Idir Mourad, ancien directeur de l'agence de Staouéli de la

Banque de développement local. Le premier a été également condamné au paiement d'une amende de 200 000 DA et la confiscation de son appartement sis à El-Achour (Alger). Le représentant du ministère public avait requis, quant à lui, une peine de 20 ans à son encontre et une autre de 15 ans s'agissant d'Issir Idir Omar. Une année d'emprisonnement avec sursis a été la peine la moins lourde prononcée par le tribunal criminel de Blida à l'encontre de Ali Aoun, ex-P-DG de Saidal, assortie d'une amen-

de de 500 000 DA. Le tribunal a acquitté 53 prévenus parmi les 71 accusés dans le procès, dont 21 sont en détention. Jugé avec 70 autres personnes, l'ex-golden boy a donc évité la peine de perpétuité mais a été jugé coupable et condamné à 18 ans de prison pour les accusations portées à son encontre: «**Association de malfaiteurs, abus de confiance, faux et usage de faux dans des documents administratifs et bancaires, corruption et banqueroute frauduleuse.**»

T. K.

Elle a réuni les cadres de son secteur

## Benghebrit prépare déjà la rentrée scolaire



**L**a ministre de l'Éducation Nouria Benghebrit a décidé d'engager une concertation avec l'ensemble des cadres de son secteur et les directeurs de l'éducation des 48 wilayas du pays pour une évaluation de l'année scolaire précédente et la finalisation des préparatifs de la prochaine rentrée scolaire qui aura lieu le 6 septembre de l'année en cours.

Il s'agit de «cerner les causes qui ont donné lieu aux dysfonctionnements enregistrés dans le système éducatif pour apporter les changements nécessaires et fixer les priorités. Aussi, cette rencontre a été consacrée à l'évaluation des examens nationaux où les directeurs de l'édu-

cation devront remettre leurs rapports relatifs au déroulement des examens dans les wilayas du pays, à l'image des épreuves du baccalauréat et celles du Brevet de l'enseignement moyen (BEM) qui ont été émaillés par plusieurs cas de fraude via la 3G et d'erreurs dans le sujet de la langue arabe.

«**Les examens se sont déroulés dans de bonnes conditions, en dépit d'une campagne inédite sur les réseaux sociaux et certains cas isolés de fraude**», a déclaré Nouria Benghebrit, relevant «**des insuffisances et non des dysfonctionnements**» lors du déroulement des examens aux plans pédagogique et scientifique. Contrairement aux deux

dernières années, cette année on n'a pas enregistré de fuite de sujets ni de fraude collective, a indiqué Benghebrit, mettant en avant l'utilisation de nouvelles techniques de fraude (par la nouvelle technologie 3G) lors des épreuves du baccalauréat. La ministre a appelé les responsables du secteur «à prendre des mesures légales à plusieurs niveaux», préconisant des sanctions contre les personnes impliquées dans la fraude de manière directe ou indirecte.

### Concertation sur l'élaboration des sujets

Aussi, la ministre a donné des instructions aux directeurs de l'éducation pour assurer le début de la prochaine rentrée scolaire le 6 septembre, en ce sens que les personnels administratifs devront rejoindre leur poste de travail le 25 août, tandis que les enseignants et professeurs le feront au début du mois de septembre. Elle a plaidé pour un débat sur l'école algérienne avec la participation de tous les intervenants dans le domaine pédagogique, insistant sur l'importance de «**la concertation autour du système d'élaboration des sujets**». Il s'agit d'un thème qui «**pourrait être débattu lors des**

assises sur l'éducation prévues le mois prochain», a précisé M<sup>me</sup> Benghebrit. La première responsable du secteur compte organiser une conférence nationale, en juillet prochain. Cette conférence nationale sera consacrée au bac et lors de laquelle seront traitées, proposées et discutées différentes questions relatives à cet examen. La ministre prévoit également à partir de la prochaine rentrée scolaire, l'application de la fiche de synthèse dans l'évaluation finale des candidats au baccalauréat, prévue pour cette année scolaire, mais qui a été reportée en fin de compte. M<sup>me</sup> Nouria Benghebrit devra donner ses instructions aux directeurs de l'éducation pour que «**le premier jour de la rentrée scolaire prévu le 6 septembre prochain, soit le premier jour où il y aura cours**».

### Vaste opération de recrutement de directeurs

La ministre a saisi l'occasion de la rencontre pour annoncer l'organisation d'une vaste opération de recrutement qui concernera les directeurs d'établissements et les inspecteurs dans tous les cycles d'enseignement.

Louisa A.R.



L'Etat veut reprendre en main la situation

# Imams autoproclamés et mosquées salafistes en point de mire

■ Les sorties médiatiques des «imams autoproclamés» à travers leurs discours sur les plateaux des chaînes de télévisions privées et la montée du salafisme continuent de susciter des inquiétudes et mettent les autorités concernées dans l'obligation de réagir et de reprendre les choses en main.

Par Nacera Chennafi

Dans ce cadre, le gouvernement compte réagir à travers, notamment, le ministère de la Communication et l'Autorité de régulation de l'audiovisuel. A ce propos, des courriers auraient été adressés aux chaînes concernées. Pour sa part, le ministère des Affaires religieuses a saisi l'Autorité de régulation de l'audiovisuel sur des programmes diffusés par des chaînes de télévisions privées dites «algériennes», concernant les discours tenus par des «imams et cheikhs autoproclamés». Depuis sa nomination au poste de ministre des Affaires religieuses, Mohamed Aissa s'est montré engagé contre l'extrémisme, les fatwas anarchiques, la montée du salafisme et autres phénomènes qui peuvent nuire à la vie religieuse et sociale des Algériens. Invité du forum de Liberté, lundi soir, le ministre a confirmé avoir «saisi le président de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel concernant les programmes diffusés et les discours développés, sur des chaînes de télévisions privées algériennes, par des imams et cheikhs autoproclamés qui sont détachés de la réalité des Algériens». M. Aissa donne plus de précisions en affirmant qu'il a proposé au président de l'Autorité, Miloud Chorfi, de «renforcer le collectif de cette institution par des cadres du ministère des Affaires religieuses, notamment des inspecteurs centraux et des imams». L'objectif de ce renforcement est «d'être en mesure



Mohamed Aissa

de détecter et d'analyser le contenu des programmes TV concernés». Ce n'est pas tout, puisque le ministre veut aussi proposer à ces chaînes d'autres personnalités «plus imprégnées du référent religieux national».

La dernière sortie médiatique de Abdelfetah Hamadache, chef des salafistes à Alger, sur une chaîne de radio privée «algérienne» qui n'est pas encore agréée, a engendré une grande polémique sur les réseaux sociaux. Hamadache avait soutenu l'ouverture d'une ambassade de l'organisation d'Etat islamique

«Daesh» en Algérie. «Si j'étais président de la République, j'autoriserais l'ouverture d'une ambassade», a-t-il déclaré. Interrogé sur cette situation, M. Aissa affirme que «le danger vient de ces cheikhs et imams autoproclamés». Le ministre a déploré le fait de ne pas connaître «leur affiliation», avant d'ajouter : «Nous ignorons qui les rémunèrent et qui les a formés. Leurs prêches, orientations et fatwas sont globalement irrationnels et relèvent du virtuel car ils se réfèrent à l'internet et aux réseaux sociaux, lesquels sont

piégés». D'autre part, le ministre pointe du doigt l'usage des réseaux sociaux, car, selon lui, les «ils sont le fief du daeshisme et de cheikhs marginalisés dans leurs pays d'origine».

Concernant le salafisme qui est une réalité en Algérie, le ministre a indiqué que la capitale contient 55 mosquées gérées par des imams bénévoles d'«obédience salafiste» à Alger. Une situation qui ne risque pas de durer encore longtemps. M. Aissa explique que ces imams salafistes ne sont pas des «radicaux», cependant le problème se pose sur le fait qu'ils n'adhèrent pas au référent religieux national. Comment ces salafistes ont pu accéder au poste d'imam ? Selon le ministre, «ils ont bénéficiés d'une autorisation donnée par le Conseil scientifique (avant la nomination du ministre, NDLR) mais cette autorisation d'exercice expirera prochainement».

Malgré cette autorisation, ces établissements religieux n'échappent pas à la surveillance de l'Etat. Selon le ministre, ces 55 mosquées sont «contrôlées» par «des inspecteurs des ministères des Affaires religieuses, mais aussi des services de sécurité», avant d'ajouter que «tout égarement et toute radicalisation dans l'exercice avant l'expiration de leur autorisation est sanctionné par un arrêt d'exercice». Le ministre, qui reconnaît que les imams subissent une «très forte pression en Algérie» face à l'extrémisme religieux, rassure que «les choses commencent à changer» tout en avouant que «le changement des mentalités est difficile». N. C.

## EDITO

## Une planète de tueries

Suite de la page une

Ce sont par dizaines et souvent par centaines que se comptent les victimes de cette arme à destruction massive qu'est devenu l'être humain. C'est aussi ce dernier qui peut arborer sans honte, sentiment qu'il a remis au placard aux oubliettes, ses talents de premier fournisseur des cimetières aussi bien par le «produit» en cadavres des accidents routiers, drames particulièrement assassins sous notre ciel si bleu, et encore plus en ce ramadhan, mois de jeûne qui n'assouvit qu'une seule soif, celle de sang. La mer, notamment la Méditerranée, qui usurpe de plus en plus son surnom de «lac de paix», se transforme au fil des ans et même des jours en tombeau liquide des pauvres migrants africains qui noient, au sens propre, leurs rêves de jours meilleurs dans la mirifique Europe, et c'est par paquets entiers que les cadavres de ces pauvres harraga africains seront engloutis dans le même caveau aquatique que leurs illusions. En outre, le thème du réchauffement climatique, qui résonne encore comme un souci d'intellectuels salonnards en mal de soucis écolos en se délectant de palabres sur la largeur du trou d'ozone, commence malheureusement à étaler ses victimes autres que celle de la pollution de l'air, à savoir des victimes humaines. Les 2 000 morts enregistrés en Inde à cause d'une canicule sans précédent à peine ensevelis, qu'un pays voisin, le Pakistan du sous-continent indien, déplore 450 morts causés par la même raison, la chaleur. Sur le même sujet du changement climatique, et à titre de dommage collatéral, mais pas si collatéral que ça puisse impacter directement la survie de l'humanité (rapports d'experts, pas de gourous...) se constate, par l'Homme impuissant, la mort de milliards d'abeilles de par le monde. Là également, il ne s'agit pas que de jérémiades de la société protectrice des animaux, mais un danger réel, puisque la capacité de pollinisation va au fur et à mesure être réduite à néant et, partant, toutes les cultures arboricoles et maraichères, avec tous les risques sur les morts par famine qui se profilent dans un horizon pas forcément lointain. On n'en est pas là, diriez-vous. Justement, c'est de ne pas s'être suffisamment alarmée pendant qu'il était encore temps, que la planète Terre s'est mise moins à célébrer les naissances qu'à établir les décomptes funèbres, la victime étant l'Homme. Et le coupable étant... l'Homme. N. S.

L'usine Peugeot devrait entrer en service en 2016

## Bouchouareb : «Les discussions sont toujours en cours»

Des négociations sont en cours avec le Groupe «PSA Peugeot-Citroën» pour le lancement d'une usine de fabrication de véhicules à l'ouest du pays à partir de 2016. C'est ce qu'a confirmé Abdesslam Bouchouareb, ministre de l'Industrie et des Mines, lors d'une rencontre avec les opérateurs économiques à Constantine, à l'occasion de sa visite de travail et d'inspection dans la wilaya. Il a, à ce propos, déclaré qu'«à ce stade, je ne peux dire que deux choses : on travaille sur trois modèles, à savoir la Citroën C-Elysée, la 301 Peugeot et la 208 Peugeot et, s'agissant du lieu d'implantation de l'usine, on est pour l'instant dans l'ouest du pays». Selon le ministre, des conditions seront imposées avant l'installation de l'usine. La concrétisation de ce projet «ne sera pas de manière directe, il répondra à la règle régissant le partenariat avec les étrangers», a expliqué M. Bouchouareb. «Les choses seront différentes en Algérie», dira-t-il. En Algérie, les investisseurs étrangers seront appelés à entrer en partenariat avec un ou des opérateurs nationaux à hauteur de 49%. Une démarche qui implique des négociations avec l'ensemble des partenaires. Pour rappel, l'annonce des négociations sur l'installation

d'une usine Peugeot en Algérie avait été faite récemment par le président français, François Hollande, lors de sa visite en Algérie. Il avait ainsi révélé à la presse qu'un projet d'implantation en Algérie d'une usine du constructeur de véhicules Peugeot était «en discussion avancée» et que les deux parties algérienne et française travaillaient pour faciliter l'installation. Sur un autre chapitre, le ministre de l'Industrie a indiqué que la wilaya de Constantine qui «confirme son statut de leader national des fabrications mécaniques», est également en train de devenir «un important pôle de l'industrie pharmaceutique». Considérée comme le «cœur battant» de l'industrie mécanique, Constantine est aujourd'hui en phase de devenir un «grand pôle pharmaceutique» qui va «sans doute permettre à l'Algérie de substituer le médicament national au produit d'importation», a-t-il souligné. Rappelant les efforts déployés par l'Etat dans le cadre de la politique de réduction des importations, M. Bouchouareb a affirmé que des «corrections» allaient être apportées au plan national de développement pour améliorer la production et le taux d'intégration des produits fabriqués localement. D'ailleurs,

la loi de finances complémentaire de 2015 prévoit, selon le ministre, des facilitations au profit des investisseurs intéressés par la production des médicaments inscrits actuellement sur la liste des produits importés. Il a exhorté par la même occasion les opérateurs pharmaceutiques à se diriger vers de nouvelles molécules pour des pathologies plus lourdes comme la cardiologie et la diabétologie. La régulation du marché a été entamée et «l'Etat commence à récupérer le terrain, mais les producteurs et importateurs doivent se conformer aux conditions de prix et de qualité», a-t-il encore soutenu. Désormais, l'Algérie fabriquera les produits pharmaceutiques jusque-là importés et qui coûtent plus cher, comme les médicaments oncologiques, cardio-vasculaires, de traitement du diabète et de plusieurs autres maladies chroniques, a souligné le ministre, faisant part de la mise en place d'une plateforme pharmaceutique consacrée à ces produits. «Toutes les aides et les avantages seront accordés aux investisseurs qui s'inscrivent dans cette optique», a-t-il affirmé.

Meriem Benchaouia

Mohamed Mebarki à Boumerdès  
**«Création de 4 lycées d'enseignement professionnel spécialisés dans l'agriculture»**

LA MINISTRE de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Mohamed Mebarki, a indiqué en marge de la visite d'inspection et de travail, qu'il a effectuée, hier à Boumerdès la création de 4 lycées d'enseignement professionnel spécialisés dans l'agriculture, dans les wilayas de Mascara, Khenchela, Ain Defla et El Oued avec une opportunité à Boumerdès. Laquelle entre dans le cadre de la coopération avec des partenaires français. La première halte de la délégation se situe à Issers où il a visité le chantier de réalisation du projet de l'institut national spécialisé de la formation professionnelle d'Issers. Ce dernier est spécialisé dans les métiers de l'agriculture et des industries agroalimentaires. Lequel constitue un pôle de compétences dans les formations liées à la branche d'activité de l'agronomie qui est par excellence la vocation principale de la région. Plusieurs branches seront dispensées au niveau de cette structure, entre autres, la branche de l'agriculture qui consiste en les cultures maraîchères, l'arboriculture, paysagiste, production animale et élevage des petits animaux et la sylviculture, la branche agroalimentaire, le contrôle de la qualité dans les industries alimentaires, le contrôle et conditionnement des produits laitiers et la production des boissons et conserves et aussi la branche mécanique moteurs engins, maintenance des machines agricoles, installations et maintenance des équipements d'irrigation. Pour la réalisation de ce projet, d'une capacité d'accueil de 240 lits, une enveloppe financière de plus de 20 milliards de centimes (206 819 283,43 DA) a été dérogée par le secteur. Au niveau cette structure, le ministre a relevé le retard qu'accuse le projet dont les travaux ont été entamés au mois de novembre de 2013 avec un délai de réalisation de 22 mois. Au centre de formation professionnelle du Figuier spécialisé dans l'hôtellerie et le tourisme, Mohamed Mebarki a beaucoup plus insisté sur l'enseignement du tourisme. Pour lui la pâtisserie, la cuisine sont des métiers dispensés dans tous les centres du pays. La raison pour laquelle il a beaucoup plus insisté sur un enseignement uniquement lié au tourisme. Pour lui, le tourisme est le cheval de bataille du gouvernement qu'on doit développer. «Vous avez une grande responsabilité dans le domaine de la formation des spécialistes dans le secteur et par conséquent développer le tourisme». «On a les moyens pour le faire», lancera-t-il à l'adresse des responsables du centre. Cette visite a été ponctuée par la signature d'un protocole d'accord de coopération et de partenariat entre les différents secteurs, entre la direction de la formation professionnelle et l'OPGI pour la formation d'agents d'entretien, de maintenance, de sécurité à l'INSFP d'El Kerma. Les stagiaires bénéficieront d'une formation de 6 mois dans les différentes activités et percevront une indemnité de 3 000 DA par mois au cours de cette période de stage. **A.Kichni**

Le ramadhan dans les cités universitaires

## Les étudiants jeûnent comme ils peuvent

■ La rupture du jeûne, ce moment qui réunit les familles dans la joie autour des tables bien garnies, provoque de la nostalgie chez bon nombre de personnes qui se trouvent loin de leurs familles pour une raison ou pour une autre. C'est le cas, en effet, des étudiants qui passent ce mois dans les cités universitaires et qui tentent tant bien que mal de créer une ambiance semblable à celle de leurs familles.

Par Mohamed Mabkhout

Si l'ambiance est incontestable durant les autres mois de l'année dans les cités universitaires qui pullulent de résidents, cela n'est pas forcément le cas vers la fin de l'année qui coïncide avec le mois sacré. Actuellement beaucoup d'étudiants se trouvent dans les cités universitaires pour achever leurs examens ou pour attendre les résultats de fin d'année. Une virée dans quelques cités universitaires de la capitale fait constater le silence qui y règne en cette période. Comment les étudiants passent-ils leurs journées et que pensent-ils du carême loin de chez eux ?

Telles étaient nos questions à l'adresse de quelques-uns. Nous nous sommes approchés de la cité universitaire des filles située à Ouled-Fayet, on a pu rencontrer quelques -unes à l'entrée où elles ont partagé leur sentiment amer de passer le ramadhan à la cité. Anissa, une résidente âgée de 23 ans, étudiante à l'université des sciences humaines à Bouzareah, fait savoir que cette année elle a été obligée de passer le mois sacré avec quelques copines loin de son domicile. «Pas comme chez moi», a-telle dit, et ça me rend triste». «J'ai



PH.D. R.

hâte de rentrer à la maison pour ressentir le goût du mois sacré avec ma famille», a-t-elle rajouté. Pour donner une atmosphère plus agréable, la direction de la résidence universitaire a organisé des soirées pour les filles présentes.

Une initiative louable de la direction pour permettre aux étudiantes de passer un bon moment malgré l'absence de leurs familles. «La nourriture est assez bonne et pour changer de temps en temps nous préparons nous-mêmes des plats», a précisé une résidente. Le cas des

garçons n'est pas très différent des filles, à la résidence des garçons Hydra-centre à Ben Aknoun. La principale raison d'être toujours à l'intérieur de l'établissement est l'échec dans certaines épreuves et l'obligation d'attendre la réponse aux recours des étudiants dans l'attente du passage au rattrapage pour pouvoir rentrer chez eux.

A l'entrée de la résidence des garçons, le calme règne au milieu de la résidence. Peu d'étudiants dispersés dans différents coins discutent entre eux. Malik a exprimé son mécontentement

de sa situation, mais aussi du sabotage dans la notation qui l'a obligé à rester et passer le mois sacré loin de l'ambiance habituelle dans leurs maisons. «La nourriture n'est pas bonne, avec peu de variétés», a-t-il témoigné et «on est là en attendant les résultats pour faire nos valises et rentrer à la maison», a-t-il rajouté. La bonne compagnie qu'offre la famille n'est ressentie que lorsqu'elle est absente. Durant des occasions pareilles, rien ne peut remplacer une famille rassemblée autour d'une même table. **M. M.**

Chaleur estivale et jeûne

## Malades chroniques, à vos risques et périls

Nombreuses sont les personnes atteintes de maladies chroniques qui jeûnent en dépit des instructions de leurs médecins. Un choix dont les conséquences sont dangereuses et qui crée au quotidien une affluence anormale au niveau des urgences.

A chaque ramadhan, les services des urgences enregistrent des cas dangereux de maladies chroniques suite à une journée de jeûne et sous l'effet des grandes chaleurs. Cette année, le jeûneur doit s'abstenir de manger et de boire 17 heures d'affilée. La chaleur estivale ajoutée au risque de jeûner mettent l'état de santé des personnes souffrant de maladies chroniques en un réel danger. Depuis quelques années le mois sacré coïncide avec les grandes chaleurs de la saison estivale. Cette période pose problème au jeûneur par rapport à son hydratation, et au bon fonctionnement de l'organisme. Un bulletin météo spécial a été rendu public par la cellule de communication de Météo Algérie indiquant un pic de chaleur pour

la journée d'hier. Le thermomètre a affiché 35° sur les régions côtières et un pic de 47° au Sud du pays. La validité de ce BMS restera en cours jusqu'à vendre prochain, a précisé le même communiqué. Les spécialistes préconisent à cet effet que certaines catégories de jeûneurs prennent leurs précautions pour protéger leur santé de tout risque. Les personnes âgées et les femmes enceintes, les malades chroniques constituent un cas particulier appelé à avoir des liens spécifiques avec le jeûne. Ces catégories qui doivent prendre en considération leur état de santé pour voir s'ils ont les capacités de jeûner ou pas, n'en font qu'à leur tête et prennent tous les risques que leur choix peut engendrer. «Le malade est dispensé de jeûner», voilà le conseil basique que tout médecin donne à son patient et au pire des cas il faut rester vigilant et s'en tenir à un avis médical. Dans les faits, le feu vert de ne pas jeûner donné par le médecin préconisant à son patient d'éviter le carême, ne

sont pas pris au sérieux, car en dépit de la maladie, ces patients veulent accomplir ce devoir religieux quels que soient les risques. D'autres catégories de personnes âgées souffrant de maladies chroniques subissent la pression et ont du mal à faire le choix et sont déchirées entre le devoir du quatrième pilier de l'Islam et les conseils de leur médecin. Ceux qui optent pour le carême se livrent à des risques majeurs qui peuvent les exposer à un danger mortel et de nombreuses maladies sont au centre de la problématique ramadhan et santé.

### Le jeûne et le diabète

Le ramadhan est l'ennemi juré des diabétiques. Ces derniers prennent le risque de jeûner malgré les recommandations de leur médecin.

Les souffrants du diabète, pour la plupart, se sentent gênés de manger durant la journée pendant le mois sacré alors que la famille fait son carême. Une habitude qui a été inculquée

pour certains de faire le ramadhan en étant malades pour gagner la faveur du Tout-Puissant. Les médecins reviennent toujours sur la question pour préciser l'importance de ne pas prendre de risques qui peuvent conduire le patient à de graves conséquences. En termes de conseils donnés, des médecins préconisent à l'unanimité à leurs patients de ne pas jeûner. Il faut aussi équilibrer l'alimentation. Il est recommandé aussi une répartition de la nutrition entre 3 et 4 repas par jour. Dans le cas contraire où le malade a la permission de jeûner, il est prié de boire beaucoup d'eau pour se réhydrater avant de manger. Le sucre est très important pour l'organisme après la rupture du jeûne pour permettre à son corps de se ravitailler. En commençant par un repas léger avant de prendre un autre plus consistant permet au corps une meilleure digestion. Pour les personnes diabétiques, il faut suivre régulièrement le taux de glycémie et de s'hydrater en abondance. **M. M.**



## Balance commerciale

## Déficit de 6 milliards de dollars sur les 5 premiers mois

■ La balance commerciale a enregistré un déficit de 6,38 milliards de dollars durant les cinq premiers mois de l'année 2015, contre un excédent de près de 3,44 milliards de dollars à la même période de 2014, a appris hier auprès des Douanes algériennes.

Par Samy T.

De janvier à mai 2015, les exportations se sont établies à 15,94 milliards de dollars (mds usd) contre 28,31 mds usd à la même période de 2014, soit une chute de 43,67%, précisent les données du Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes (Cnis). Quant aux importations, elles se sont chiffrées à 22,33 mds usd contre 24,87 mds usd durant la même période de l'année écoulée (-10,22%). Les exportations ont assuré la couverture des importations à hauteur de 71% durant les cinq premiers mois de 2015 contre 114% à la même période de l'année écoulée. Les exportations des hydrocarbures, qui ont représenté 93,52% du total des exportations, ont été



liard usd. Les produits hors hydrocarbures exportés sont constitués notamment du groupe

les biens de consommation non alimentaires avec 4 millions usd (-15,33%). Quant aux importations, à l'exception des groupes des biens d'équipements agricoles qui ont augmenté de près de 22% pour totaliser 314 millions usd, toutes les importations des autres groupes de produits ont reculé. La plus importante baisse a concerné le groupe des énergies et lubrifiants avec des importations de 748 millions usd (-44,7%), les produits bruts avec 696 millions usd (-18,36%), le biens de consommation non alimentaires avec 3,61 mds usd (-19,75%), les demi-produits avec 5,09 mds usd (-8,6%) et les biens d'équipements industriels avec 7,56 mds usd (-0,81%).

## La balance commerciale de mai 2015

Pour ce qui concerne la balan-

ce commerciale de mai 2015, elle a enregistré un déficit de 1,28 milliard usd contre un excédent de 64 millions usd durant le même mois de 2014 (-42,05%), tandis que les importations se sont chiffrées à 4,53 mds usd contre 5,54 mds usd (-18,23%). Les exportations des hydrocarbures ont été estimées à 2,94 mds usd contre 5,44 mds usd le même mois en 2014 (-45,85%). Les exportations hors hydrocarbures en mai dernier ont représenté 9,34% du total des exportations, en se chiffrant à 303 millions usd contre 167 millions usd au même mois en 2014 (+81,44%). En mai 2015, les six principaux clients de l'Algérie ont été l'Espagne (643 millions usd), les Pays-Bas (497 millions usd), l'Italie (419 millions usd), la

France (399 millions usd) et la Grande-Bretagne (384 millions usd). Quant aux principaux fournisseurs de l'Algérie, la Chine a maintenu sa première place (785 millions usd), suivie de la France (410 millions usd), l'Italie (403 millions usd), l'Espagne (340 millions usd) et l'Allemagne (337 millions usd).

S.T./APS



évaluées à 14,91 mds usd contre 27,35 mds usd à la même période de 2014 (-45,47%). Quant aux exportations hors hydrocarbures, elles demeurent toujours faibles avec 6,48% du volume global des exportations, soit 1,03 mil-

demi-produits avec 850 millions usd (+13,17%), les biens alimentaires avec 135 millions usd (-10,62%), les produits bruts avec 39 millions usd (-15,68%), les biens d'équipements industriels avec 6 millions usd (-6,33%) et

## Consommation

## Les dépenses de logement accaparent 20% du budget des ménages

Les dépenses de l'ensemble des ménages au titre des frais et charges du logement dépassent les 900 milliards de DA annuellement, soit près de 21% du budget de la famille, a indiqué l'Office national des statistiques (ONS). C'est l'une des conclusions publiées récemment par l'ONS suite à une enquête annuelle, la première du genre dans la mesure où les enquêtes sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages étaient menées, auparavant, tous les 10 ans et sans aller dans les détails de la catégorie du produit de consommation. Les résultats de cette enquête, menée en 2011, montrent que chaque ménage a dépensé 146 133 DA en moyenne durant cette année, soit 12 178 DA mensuellement pour assumer les frais et charges de son logement. Cette dépense est nettement supérieure dans le milieu urbain avec 13 709 DA/mois contre 8 879 DA/mois dans le milieu rural. Sur la dépense annuelle globale en logement et charges (915,5 mds DA), 361,7 mds reviennent aux 20% les plus aisés de la population, soit une part de 39,5%, alors que les 20% les plus défavorisés ne participent que pour 74,2 mds DA à la dépense globale du groupe, soit seulement 8,1%. Le sous-groupe «loyers et charges» absorbe à lui seul 83,5% de la dépense totale, soit 603,5 mds DA dans le milieu urbain, représentant

presque le quadruple de la dépense enregistrée dans le milieu rural (161,2 mds DA), soit 76,2%. La part des loyers et charges dans la dépense des ménages reste «très élevée» quel que soit le milieu de résidence, note l'enquête qui précise que quel que soit le sous-groupe de produits, la dépense augmente avec le niveau de vie.

## Les dépenses en frais et charges de logements entre 2000 et 2011

Etablissant une comparaison des dépenses globales annuelles en logements et frais y afférents entre 2000 et 2011, l'ONS constate qu'elles étaient passées de 207,6 mds DA en 2000 à 915,5 mds DA en 2011. Dans le milieu urbain, la dépense est passée de 130,4 mds DA à 703,8 mds DA, tandis que dans le milieu rural, elle a augmenté pour atteindre 211,7 mds DA en 2011 contre 77,17 mds DA en 2000. Au niveau national, les ménages qui habitent des villas ou étages de villas ont la dépense mensuelle moyenne la plus élevée soit 14 690 DA (hors loyer) suivis des ménages résidant dans des immeubles avec 12 829 DA. Ces deux dépenses sont les seules à être supérieures à la moyenne nationale (12 178 DA). Les populations issues de ces deux types d'habi-

tat enregistrent toujours les dépenses les plus élevées de leur milieu mais seuls les habitants du milieu urbain dépassent la dépense mensuelle moyenne nationale. Les dépenses des familles habitant des maisons traditionnelles (haouch) et celles des constructions précaires dépassent une moyenne mensuelle respective de 8 670 DA et 4 409 DA. La dépense mensuelle moyenne par ménage en logements et charges varie selon la taille du ménage, passant de 9 280 DA pour le ménage de très petite taille (1 à 2 personnes) à 13 476 DA pour ceux composés de 9 personnes et plus. La même tendance est relevée dans le milieu urbain: la dépense moyenne passe de 10 589 DA à 14 595 DA respectivement pour les ménages de très petite taille et passe de 6 345 DA à 11 785 DA dans le milieu rural pour les mêmes ménages. Les frais mensuels des ménages sont toujours plus élevés dans le milieu urbain et dépassent la moyenne nationale pour tous les ménages de trois personnes et plus. L'enquête, qui a concerné 900 produits que compte la nomenclature des biens et services, a duré une année entière sur le terrain afin de prendre en charge les effets de la saisonnalité de la consommation et a porté sur un échantillon de 12 150 ménages ordinaires.

Asma O./APS

## Djezzy lance son pack Smart Line à 3990 DA

COMME à chaque mois de Ramadhan, les offres Djezzy sont de plus en plus généreuses et défient toute concurrence. Ce mardi 23 juin 2015, Djezzy lance le pack SMART LINE, une combinaison alliant un Smartphone Androïde de type Alcatel PIXI 3 et une Sim Djezzy LINE. Le pack est proposé au prix imbattable de 3990 DZD seulement, avec paiement d'une caution de 2000 DZD pour les forfaits LINE. Le Smartphone Alcatel PIXI 3, proposé avec le pack, est un Androïde 4.4 doté d'un écran tactile 4" et un processeur : CORE 2 X 1GHz, disposant d'un appareil photo 3MP, d'une mémoire DDR3 de 512MHz et une mémoire interne de 4GO offerte extensible à 32GO. Ce Smartphone est également disponible à la vente sans engagement au prix de 7990 DZD.

L'offre est disponible dans tous les centres de services Djezzy des wilayas couvertes par le réseau 3G. Elle est valable jusqu'à épuisement du stock disponible.

Conditions générales:

- \* Chaque client ouvre droit à un seul pack.
- \* Chaque client ayant bénéficié du pack devra signer un engagement de 12 Mois + une annexe (sur laquelle il s'engage à s'acquitter d'un montant fixe 4000 DZD représentant la différence entre le prix de l'appareil en pack et son prix vendu en unité en cas de résiliation avant la fin des 12 mois d'engagement).
- \* Un client post-payé résidentiel existant peut bénéficier du pack en basculant vers l'un des forfaits LINE à condition d'avoir dépassé les 12 mois d'engagement.
- \* Un client prépayé peut bénéficier du pack en migrant vers l'un des forfaits LINE.
- \* Un client LINE ne peut bénéficier du Smartphone uniquement, mais il peut acheter le pack (nouvelle ligne + smartphone).

Vous trouverez plus de détails sur le site [www.djezzy.dz](http://www.djezzy.dz).

Communiqué

Tizi Ouzou

# Cap sur la relance de la culture de la cerise

La relance de la culture de la cerise à Tizi Ouzou, qui compte 21% de la cerisaie nationale, est l'un des principaux objectifs de la direction locale des services agricoles qui œuvre, selon son responsable, à réunir toutes les conditions nécessaires à travers notamment un programme de greffage et de plantation, partenariat inter-wilayas et formation au profit des arboriculteurs spécialisés.



Par Farid O.

## Echange autour de techniques de greffage

C'est dans ce cadre qu'un partenariat entre des wilayas productrices de cerise a été concrétisé la semaine dernière à Tizi-Ouzou, en vue de la réhabilitation et du développement de la culture de ce fruit rouge, a-t-on appris du directeur des services agricoles, Rachid Rahamnia. Ce partenariat, premier du genre à l'échelle nationale, a vu le jour à l'occasion de la célébration de la sixième édition de la fête de la cerise au village Ath Allaoua (commune d'Iboudrarene, à 60 km au sud-est de Tizi-Ouzou), en présence de professionnels du secteur de l'agriculture et de producteurs de cerise des wilayas de Ain Defla, Média, Souk-Ahras et Tizi Ouzou, a-t-il souligné. Cette délégation, composée également des directeurs des services agricoles de Tizi-Ouzou et de Souk-Ahras, et de représentants de l'Institut technique de l'arboriculture fruitières et de la vigne (ITAFV), a visité, à Ath Allaoua, une cerisaie où les agriculteurs des quatre wilayas ont échangé leurs expériences en effectuant des démonstrations de greffage propres à leurs régions, et fruit d'un savoir-faire traditionnel hérité de père en fils.

Cet échange a suscité un grand intérêt chez les propriétaires de cerisaies des différentes wilayas, qui ont posé de nombreuses questions sur le choix du porte-greffe, dont le merisier largement utilisé dans la wilaya de Tizi-Ouzou, et le pourquoi de la pratique d'une telle méthode de greffage au détriment d'une autre.

Les réponses données par les agriculteurs ont révélé que le choix est dicté principalement par les spécificités climatiques de chaque région. Un représentant de l'ITAFV, Hamdene Moumene, a effectué une démonstration de greffage, selon la technique recommandée par le Centre national de contrôle et de certification des semences et plants (CNCC), à savoir celle dite en écusson à œil poussant et à œil dormant, tout en prodiguant des conseils précieux pour la réussite de la greffe et l'obtention d'un plant sain non contaminé en insistant, entre autres, sur l'importance de l'utilisation d'un matériel de greffage adéquat (sécauteur et greffoir), et qui doit être désinfecté avant chaque utilisation pour éviter la transmission des maladies.

Lors de cet échange, des agriculteurs des quatre wilayas ont abordé le problème de maladies qui touchent cet arbre à noyaux dont le redoutable capnode. Ils se sont accordés à soutenir que cet insecte qui a décimé de nombreux vergers dans les wilayas de Tizi-Ouzou et Médéa, peut être évité par un entretien régulier des vergers.

«Le capnode n'aime pas les sols humides, et ne supporte pas le froid lorsque l'agriculteur maintient un certain niveau d'humidité autour de l'arbre par la réalisation d'une cuvette et une irrigation correcte, le capnode ne pourra pas s'y approcher», ont-ils précisé.

## Programme de plantation et de greffage de plus de 85 000 arbres

Selon Rachid Rahamnia, la direction des services agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou a lancé un programme ambitieux de réhabilitation et d'extension des cerisaies locales, portant sur la plantation de 55 000 nouveaux sujets et le greffage de plus de 30 000 autres. Ces chiffres ont été arrêtés après des sorties sur terrain et des campagnes menées auprès des agriculteurs

qui ont été invités à s'inscrire à ce programme pour le greffage ou la plantation, a-t-il expliqué. Actuellement, les vergers de cerisiers de la wilaya de Tizi-Ouzou occupent une superficie totale de 1 070 ha représentant 21% de cerisaie nationale. Ce programme permettra de dépasser les 1 500 ha et d'augmenter la production de la wilaya en cerise, a relevé le DSA qui a rappelé que les prévisions de récolte de ce fruit rouge pour la saison en cours est de 27 000 qx, soit un écart positif de 12%, comparée à la campagne précédente où la récolte était de près de 24 000 qx. «Toutefois, demeurera le problème du rendement qui est faible pour manque d'irrigation, de traitement et d'entretien des vergers», a-t-il déploré.

## Un accompagnement technique assuré par l'ITMAS

La concrétisation de ce programme se fera en partenariat avec l'Institut de technologie moyen agricole spécialisé en agriculture de montagne de Tizi-Ouzou (ITMAS) qui y contribue par des formations et des journées d'études en direction des agriculteurs et visant à inculquer à ces derniers les bonnes pratiques agricoles, et à apporter des solutions aux problèmes auxquels ils font face dont celui des ravageurs, a indiqué le directeur de cet établissement, Tamene Said. «L'ITMAS participe et accompagne ce programme de réhabilitation et de relance de la culture de la cerise, un produit du terroir, car nous considérons que cette filière est l'un des leviers de développement local», a-t-il fait savoir, ajoutant que l'Institut qu'il dirige a abrité la semaine dernière une journée technique, animée par des spécialistes et qui a tracé les perspectives de développement de la culture de la cerise à Tizi-Ouzou.

F.O./APS

Relizane

## Une production de 1,6 million de quintaux de céréales attendue

UNE PRODUCTION de 1,6 million de quintaux de céréales est prévue dans la wilaya de Relizane, au titre de la campagne moissons-battage lancée à la mi-mai dernier, selon le directeur des services agricoles (DSA). Cette quantité, qui sera réalisée sur une superficie de plus de 132 000 hectares de différentes variétés de céréales, représente une hausse de 200 000 qx par rapport à la production engrangée la saison écoulée. Les récoltes de blé (dur et tendre) pourront atteindre 1,25 million qx, tandis que le restant de la production escomptée est réparti en orge et avoine, avec un rendement de 12 quintaux à l'hectare, a indiqué Abdelkader Kettou. Avant le lancement de la campagne moissons-battage, plus de 3 700 ha ont été reconvertis en fourrages en raison des conditions climatiques jugées défavorables affectant la qualité des céréales, surtout durant fin mars et avril derniers. Les feux avaient, de leur côté, ravagé 30 ha de cultures céréalières dans plusieurs champs de la wilaya. Pour garantir la réussite de la campagne moissons-battage, 286 moissonneuses, 2 600 tracteurs et autres accessoires ont été mobilisés, selon la direction des services agricoles. Les coopératives de céréales et légumes secs (CCLS) de Relizane et Oued Rhiou ont prévu 11 points de collecte et de stockage des récoltes d'une capacité globale de 520 000 qx, situés dans des zones à hautes potentialités céréalières de Mendès, Oued Rhiou, Ammi Moussa, Sidi M'hamed Benali, Ouled Yaïche et Zemmoura. En outre, 33 camions de 10 à 20 tonnes de capacité sont mobilisés pour le transport des récoltes vers les deux CCLS que compte la wilaya.

R.R.

Oran

## Réouverture du chapiteau de l'aérogare internationale Ahmed-Benbella

Le ministre des Transports, Boudjema Talai, a procédé, lundi après-midi à Oran, à la réouverture du chapiteau de l'aérogare internationale Ahmed-Benbella d'Es-Sénia pour les vols domestiques. M. Talai, qui a reçu des explications sur la remise en exploitation du chapiteau ayant subi une détérioration suite à des intempéries en février dernier, s'est félicité du réaménagement opéré au niveau de cette structure aéroportuaire dotée de toutes les commodités.

Il a qualifié cette opération de «grand soulagement» pour les passagers, les gestionnaires de l'aéroport et les compagnies de navigation aérienne.

Le chapiteau de l'aérogare internationale Ahmed-Benbella d'Es-Sénia pour les vols domestiques est doté de nouvelles distributions spatiales avec une zone internationale réservée aux vols d'El Omra et El Hadj aux Lieux saints de l'Islam, à la faveur d'une opération de réaménagement. Le ministre des Transports s'est

enquis ensuite, sur le site de la future aérogare internationale d'Oran, de l'état d'avancement des travaux confiés à l'entreprise «Cosider construction» qui ont atteint un taux de 35% et seront livrés en mars 2017.

M. Talai, qui a suivi un exposé sur les caractéristiques et les différentes étapes qu'a connues ce nouveau projet d'une capacité de 2 500 000 passagers par an avec possibilité de passage à 4 millions par an à l'horizon 2030, a appelé le chef

de projet a entamer dès à présent les extensions. Au terme de sa visite au chantier de la future tour de contrôle de l'aérogare internationale, le ministre a suivi également un exposé sur l'opération de rénovation et de mise à niveau des équipements de la télécabine d'Oran. Il a par ailleurs annoncé à la presse que le dossier du projet d'extension du tramway d'Oran est au stade de l'évaluation des offres.

N.T./APS





Libye

# L'UE lance l'opération Eunavfor Med contre les réseaux de passeurs

■ «Notre cible, ce ne seront pas les migrants, mais bien ceux qui gagnent de l'argent à leur détriment», a insisté la haute représentante Federica Mogherini. Les Européens veulent souligner le fait que cette opération militaire n'est qu'un volet d'une «Stratégie pour la migration» élaborée récemment par la Commission de Bruxelles.

Par Malek H.

Les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ont décidé, à Luxembourg, de lancer la première phase de l'opération Eunavfor Med, destinée à démanteler les réseaux de passeurs opérant à partir de la Libye. «Notre cible, ce ne seront pas les migrants, mais bien ceux qui gagnent de l'argent à leur détriment», a insisté la haute représentante Federica Mogherini. Les Européens veulent souligner le fait que cette opération militaire n'est qu'un volet d'une «Stratégie pour la migration» élaborée récemment par la Commission de Bruxelles. Elle vise aussi, dans un scénario idéal, à œuvrer sur les causes des migrations, dans les pays d'origine et les pays de transit, insiste M<sup>me</sup> Mogherini. Et à répartir les demandeurs d'asile et les réfugiés entre les Vingt-Huit, ce qui doit faire l'objet d'une nouvelle discussion au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, jeudi et vendredi, à Bruxelles. La phase 1 de l'opération européenne vise officiellement à collecter des renseignements précis sur les passeurs, leur stratégie, leurs moyens et leur «modèle économique». «Nous savons déjà beaucoup de choses sur les réseaux, mais pas assez pour atteindre toutes nos cibles», précise un diplomate européen. Eunavfor Med sera menée en liaison avec l'OTAN – qui poursuit en Méditerranée sa mission antiterroriste Active Endeavour, lancée en 2001 – et diverses agences onusiennes, l'agence européenne Frontex, etc. Une collaboration avec l'Union africaine et divers pays arabes est également évoquée, selon les modalités qui ne sont pas précisées à ce stade. Commandée depuis un quartier général européen établi à Rome, l'opération impliquera, dans un premier temps, une douzaine d'Etats membres de l'Union, «du Nord et du Sud». Une dizaine fournit des équipements pour le lancement – dans quelques jours – de l'opération. Elle comportera initialement cinq navires de guerre, trois avions de reconnaissance et de patrouille, trois



Ph. : DR

hélicoptères, deux sous-marins et deux drones. Le bateau de commandement sera italien mais ne transportera pas d'avions de combat. «Du moins au début ; pour la suite, on verra», précise une source diplomatique.

## Deux navires ont subi des tirs récemment

Le lancement de l'opération se fera «dans un environnement complexe», commente la même source, qui indique que deux navires marchands croisant au large des côtes libyennes ont subi des tirs récemment, à partir du sol et des airs. Des trafiquants ont, d'autre part, menacé des embarcations venues au secours de migrants. Les responsables d'Eunavfor Med estiment qu'elle sera totalement opérationnelle dans un mois. La suite ? Un passage éventuel à la phase 2. A savoir

des interceptions en haute mer, puis dans les eaux libyennes, en cas de résolution du Conseil de sécurité de l'ONU et d'un accord des autorités libyennes. Cela supposerait une nouvelle décision du Conseil. Comme pour un éventuel passage à la phase 3, visant à mettre hors service les embarcations des passeurs, en Libye. A ce stade, les responsables européens préfèrent éviter les questions sur ces évolutions possibles. Et ils nient farouchement vouloir s'impliquer dans une opération antiterroriste, même si une partie importante de la côte libyenne est sous le contrôle de l'Etat islamique. «Nous procéderons à une première évaluation dans un mois et nous étudierons ensuite la mise en œuvre éventuelle des étapes 2 et 3», déclare une source militaire, qui affirme que la réflexion sur la suite de l'opération n'est pas encore engagée.

M.H./Agences

Tunisie/Commerce

## Essid insiste sur le rôle de l'Etat dans la lutte contre les pratiques illégales

Le Chef du gouvernement Habib Essid a souligné, lors d'une tournée, à Tunis, au marché de Bab El Fella, que l'Etat œuvre à renforcer le contrôle afin de garantir la transparence des transactions et lutter contre l'arnaque et les pratiques illégales.

Il a, en revanche, signalé que les prix des produits alimentaires de base sont fixés par l'Etat tandis que les prix des autres produits dépendent toujours de l'offre et de la demande.

Après avoir discuté avec plusieurs citoyens et commerçants, Essid a fait remarquer, à cette occasion, que le gouvernement n'a pas de programmes spécifiques pour faire baisser les prix. Pour leur part, un bon nombre de citoyens rencontrés au marché de Bab El Fella, ont indiqué que les

viandes, les poissons, les légumes et les fruits sont disponibles en abondance mais leurs prix demeurent élevés par rapport au pouvoir d'achat du Tunisien qui, ont-ils dit, a fortement baissé. Ils se sont plaints notamment de la hausse des prix des poissons, des viandes rouges et des fruits dont essentiellement les dattes. Ils ont estimé que les efforts fournis par l'Etat pour garantir un bon approvisionnement des marchés, au cours du mois de ramadhan, n'ont pas permis de faire baisser les prix ni de garantir la transparence des transactions commerciales. Les citoyens ont appelé au renforcement du contrôle de la qualité des produits ainsi que de leurs prix afin de lutter efficacement contre les pratiques illégales et l'escroquerie qui prennent,

selon eux, de l'ampleur au cours du mois de ramadhan.

A noter que le ministère du Commerce avait indiqué que des stocks de régulation ont été constitués pour garantir l'approvisionnement des marchés, notamment au niveau du lait (58 millions de litres), des œufs (19,4 millions), des viandes de poulet (2000 tonnes), outre l'importation d'environ 120 tonnes de viandes rouges par semaine.

### Le gouvernement va entamer la réforme du système de compensation

Par ailleurs, le ministre du Commerce, Ridha Lahouel, a annoncé l'importation des moutons en prévision de l'aïd, en sep-

tembre 2015.

Le ministre a précisé, lors de sa présidence de la commission régionale pour la gestion des prix à Zaghuan, que cette décision vise à réguler les prix et à protéger le pouvoir d'achat des citoyens.

Le ministre a toutefois précisé qu'il n'y aura pas d'importation de moutons si les producteurs locaux mettent à disposition des autorités la quantité demandée pour limiter toutes les formes de spéculation. Il a ajouté que le gouvernement va bientôt entamer la réforme du système de compensation pour protéger l'économie nationale sans pour autant toucher au pouvoir d'achat des citoyens, et cela en leur accordant des avantages financiers leur permettant de faire face à l'augmentation des prix.

Faten D./ TAP

## Violation des droits de l'Homme au Sahara occidental L'UE

### «préoccupée»

L'UNION européenne (UE) a, dans un rapport, réitéré sa «préoccupation» face à la situation des droits de l'Homme au Sahara occidental, constamment bafoûés par les autorités d'occupation marocaines, et s'est dit inquiète quant à la persistance du conflit dans ce territoire. Dans son rapport annuel sur la situation des Droits de l'Homme et la démocratie dans le monde en 2014, publié lundi, l'UE a exprimé sa préoccupation à propos d'informations selon lesquelles les conditions dans les prisons sahraouies sont «déplorables», et les forces d'occupation continuent d'y pratiquer la torture à l'encontre des prisonniers sahraouis. Le constat de l'UE intervient suite à la publication récemment de rapports d'Amnesty International et l'Organisation norvégienne d'aide (SAIH) sur la torture et les violations des droits de l'homme perpétrées par les autorités marocaines au Maroc et dans les territoires occupés au Sahara occidental. Les coups, le maintien dans des positions douloureuses, l'asphyxie, les simulacres de noyade, ainsi que les violences psychologiques ou sexuelles font partie des méthodes de torture employées par les forces marocaines de sécurité afin d'extorquer des «aveux», de réduire des militants au silence et d'étouffer la dissidence, avait regretté Amnesty International. Le rapport montre que certaines personnes risquent la torture dès leur arrestation et tout au long de leur garde à vue. Trop souvent, les tribunaux ignorent les plaintes et continuent à s'appuyer sur des éléments de preuve obtenus sous la torture pour prononcer des jugements. Certaines personnes qui osent porter plainte et demander justice sont même poursuivies pour «dénonciation calomnieuse» et «fausse dénonciation d'une infraction», avait conclu le rapport, constatant que l'impunité perdure au Maroc.

R.M.

Tuerie de Charleston

# La gouverneure appelle au retrait du drapeau confédéré

■ La gouverneure de Caroline du Sud, où neuf Noirs ont été assassinés la semaine dernière dans une église, a joint sa voix lundi aux appels à retirer le drapeau confédéré devant le Parlement local, parlant d'un symbole qui divise.

La Maison Blanche a annoncé par ailleurs que le président Barack Obama, premier dirigeant noir du pays, se rendrait vendredi à Charleston, où il prononcera l'éloge funèbre du pasteur Clementa Pinckney, abattu avec huit paroissiens d'une église noire mercredi dernier par un jeune suprémaciste blanc.

Déplorant un «symbole qui divise», la gouverneure républicaine Nikki Haley a estimé que «150 ans après la fin de la Guerre de Sécession, le temps est venu» de retirer le drapeau, «même s'il fait partie de notre histoire».

«J'espère qu'en enlevant un symbole qui nous divise, nous pouvons aller de l'avant», a-t-elle déclaré lors d'une conférence de presse à Columbia, la capitale de l'État.

Plusieurs milliers de manifestants s'étaient rassemblés samedi à Columbia et des élus ont multiplié lundi leurs appels au retrait du drapeau, considéré notamment au sein de la communauté noire comme un symbole de racisme et d'oppression des anciens États esclavagistes du Sud des États-Unis.

Dans un manifeste publié sur internet, on peut voir le tueur de Charleston, Dylann Roof, 21 ans, brandir le drapeau confédéré pour justifier, dans un texte raciste, son crime par sa haine des Noirs.

Mais pour la gouverneure républicaine, «il n'y a pas de haine ni de racisme» dans le drapeau des États du Sud sécessionniste de la guerre civile (1861-1865). Le tueur de Charleston «a une vision tordue et tordue malade du drapeau. Il



ne reflète en aucune manière les habitants de notre État qui le respectent et (...) le vénèrent», a souligné l'élue.

«Ces habitants de Caroline du Sud voient le drapeau comme un symbole de respect, d'intégrité, et de devoir. Ils le voient aussi comme un mémorial, une manière d'hono-

rer nos ancêtres qui ont servi leur État pendant une période de conflit», a-t-elle fait valoir.

Pourtant, «ce qui s'est passé la semaine dernière nous invite à regarder (le drapeau) différemment», a-t-elle conclu, en exhortant le Parlement local à se réunir en session extraordinaire pour voter son retrait de l'esplanade du bâti-

ment législatif. Un élu du Sénat local, Marlon Kimpson, avait indiqué auparavant qu'il allait déposer hier une proposition de loi en ce sens. «Il est temps de mettre fin à la division dans cet État», avait-il déclaré.

Le groupe de supermarchés Walmart a annoncé de son côté lundi soir, dans un souci de «n'of-

fenser personne», qu'il retirait de ses rayons «tous les produits faisant la promotion du drapeau confédéré».

Le maire de Charleston Joseph Riley a jugé que le drapeau devait «quitter son emplacement public (...) pour rejoindre l'histoire» dans les musées, tandis que de nombreux élus républicains à travers le pays se sont félicités de l'appel de la gouverneure.

«Le fait qu'il continue d'être pour beaucoup un souvenir douloureux de l'oppression raciste me fait dire qu'il est temps de passer à autre chose», a affirmé le chef des républicains du Sénat américain, Mitch McConnell. Barack Obama et sa femme Michelle, ainsi que le vice-président américain Joe Biden, assisteront vendredi aux funérailles du pasteur tué, figure de la communauté noire locale et élu démocrate du Sénat de Caroline du Sud, qui avait rencontré le président américain à plusieurs reprises. Au lendemain du drame, Obama avait souligné les liens qui le liaient au pasteur et s'était attardé sur les lieux du drame. «C'est plus qu'une église. C'est un lieu de prière fondé par des Africains-américains en quête de liberté. C'est une église qui a été réduite en cendres parce que ses fidèles s'étaient battus pour mettre fin à l'esclavage», avait-il souligné.

Il a encore dénoncé dans une interview enregistrée vendredi dernier les tenaces divisions raciales qui demeurent au sein de la société américaine, assurant que «nous ne sommes pas encore guéris du racisme».



## Points chauds

### Négociations

Par Fouzia Mahmoudi

La guerre en Syrie a depuis son commencement en 2011 fait des centaines de milliers de morts. Le pays est aujourd'hui une plaque tournante du terrorisme et il est difficile de voir comment la situation pourrait s'arranger pour permettre au peuple syrien d'enfin renouer avec la paix. L'Occident a de son côté une large part de responsabilité dans la situation actuelle du pays, les dirigeants européens et américains n'ayant eu de cesse d'accabler le président Bachar al-Assad de tous les maux tout en aidant activement les rebelles syriens à s'armer et à s'approvisionner. Une stratégie qui s'est rapidement retournée contre l'Occident qui a fini par réaliser que les armes qu'il avait fournies étaient utilisées par des groupes terroristes de plus en plus importants jusqu'à l'avènement l'été dernier du groupe de l'État Islamique, qui menace directement l'Europe et les États-Unis. Pourtant, les Occidentaux restaient campés sur leurs positions assurant ne pouvoir concevoir aucune discussion de paix que lorsque Bachar al-Assad aurait quitté ses fonctions. Mais aujourd'hui, après plusieurs années de guerre et près d'un quart de million de morts, le pragmatisme diplomatique commence à faire jour du côté des États-Unis. En effet, le secrétaire d'État américain, John Kerry, a reconnu dans une interview diffusée il y a quelques semaines que les États-Unis devront négocier avec le président syrien pour mettre fin au conflit qui ensanglante le pays depuis quatre ans. «Au final, il faudra négocier. Nous avons toujours été pour les négociations dans le cadre du processus [de paix] de Genève». Washington travaille d'arrache-pied pour «relancer» les efforts visant à trouver une solution politique au conflit, affirme le chef de la diplomatie américaine, rappelant que les États-Unis ont participé à l'organisation de pourparlers entre l'opposition syrienne et des émissaires de Damas, à Genève, au début de l'année dernière. A l'époque, les deux cycles de négociations n'avaient produit aucun résultat et la guerre s'est poursuivie. «Nous menons des conversations avec un certain nombre de protagonistes». Reste à savoir comment les alliés des Américains percevront cette nouvelle stratégie après avoir déclaré qu'il était hors de question de négocier avec Bachar al-Assad et que son départ était incontournable. Les Américains semblent aujourd'hui estimer que Assad est aujourd'hui loin d'être leur souci le plus sérieux et que l'éradication des groupes terroristes est leur priorité. La question étant aujourd'hui de savoir si les Européens adopteront de leur côté la même ligne ou s'ils continueront à camper sur leur position anti-Assad au risque de continuer à favoriser l'expansion du terrorisme.

F. M.

## Iran

### Adoption définitive d'une loi controversée sur le nucléaire

Le Parlement iranien a adopté définitivement hier une loi controversée visant à préserver les acquis et les droits nucléaires du pays, à une semaine de la date butoir pour un accord final entre l'Iran et les grandes puissances.

Le vote illustre les tensions entre le gouvernement du président modéré Hassan Rohani, engagé depuis plus de 20 mois dans des négociations avec les Occidentaux, et certains parlementaires radicaux opposés à des concessions trop importantes sur le programme nucléaire iranien.

Le gouvernement a critiqué l'adoption de cette loi, estimant qu'elle était contraire à la Constitution et n'aidait pas les négociateurs iraniens à un moment sensible des discussions nucléaires. Mais le texte doit encore être validé par le Conseil des gardiens de la Constitution pour entrer en application.

Le texte, déposé la semaine dernière et amendé dimanche, affirme notamment que l'annulation complète des sanctions doit intervenir le jour du début de l'application des engagements de l'Iran, alors que les pays occi-

dentaux veulent une levée progressive de ces sanctions. Il interdit également à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) l'accès à tous les documents, scientifiques, sites militaires ou de sécurité et les sites non nucléaires sensibles, mais laisse une latitude en ajoutant que les décisions du Conseil suprême de la sécurité nationale (CSSN) doivent être respectées.

La question des inspections des sites nucléaires iraniens, notamment militaires, est l'un des points les plus délicats des négociations. Présidé par Hassan Rohani, le CSSN est chargé des questions stratégiques du pays et dépend directement du guide suprême, l'ayatollah Ali Khamenei. Le vice-président chargé des affaires parlementaires, Majid Ansari, a estimé que cela n'aide en rien l'équipe de négociateurs et pourrait créer des problèmes dans les discussions avec les pays du groupe 5+1 (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie et Allemagne) qui doivent déboucher sur un accord d'ici le 30 juin.

L'accord nucléaire final devra toujours être validé par le Parlement, mais il semble impro-

bable que les députés aillent à l'encontre des décisions du CSSN. Le CSSN est sous le contrôle du guide suprême et nous ne devons pas lier les mains du guide. Nous devons obéir à toute décision prise par le guide suprême, avait affirmé dimanche le président du Parlement, Ali Larijani.

Le chef de la diplomatie iranienne, Mohammad Javad Zarif a rencontré lundi à Luxembourg ses homologues britannique, allemand et français, ainsi que le chef de la diplomatie européenne pour tenter de faire avancer les discussions.

Les Européens ont rappelé lundi les lignes rouges infranchissables pour trouver un accord avec l'Iran. Ils ont réclamer de la flexibilité à Téhéran, qui a rejeté les demandes excessives tout en jugeant possible d'aboutir à la fin du mois si l'autre partie fait preuve de volonté politique. L'accord final doit en effet également être soumis au congrès américain, contrôlé par les Républicains qui souhaitent des mesures strictes pour garantir le caractère pacifique du programme nucléaire iranien. Téhéran a toujours démenti vouloir obtenir l'arme atomique.





## Café Malakoff de La Casbah d'Alger

## Les mordus du chaâbi renouent avec les soirées d'antan

■ Les mélomanes du chaâbi revivront durant le mois sacré les soirées d'antan au café Malakoff à La Casbah d'Alger. Dans l'ambiance des soirées du mois sacré des années 1960, le chanteur chaâbi Kamel Ferdjallah a animé la première soirée artistique. Cette initiative de la part des propriétaires de ce café a été saluée par les mordus du chaâbi qui sont venus assister à ce récital.

Par Abla Selles

Plusieurs traditions sociales propres à Alger reviennent à la face après tant d'années d'éclipse. En effet, le fameux café Malakoff de La Casbah a décidé de revivre le mois de ramadhan avec l'ambiance d'antan. Animée lundi soir par le chanteur chaâbi Kamel Ferdjallah, les habitants de La Casbah étaient pris en voyage musical dans l'ambiance des soirées du mois sacré des années 1960.

Le temps d'un récital, l'âme du cardinal de la chanson chaâbie, El Hadj M'hamed El Anka disparu

en 1978, planait sur ce café populaire qu'il fréquentait souvent grâce à l'interprétation et l'orchestration de Kamel Ferdjallah qui a été l'un des nombreux élèves du défunt.

La petite rue de Bab El Oued, illuminée pour l'occasion, a connu une affluence particulière de quelques dizaines de mélomanes et de riverains nostalgiques et de jeunes amateurs de chaâbi qui se sont plongés dans un passé pas si lointain où les cafés de la basse Casbah résonnaient chaque soir du mois de ramadhan.

Installé avec son orchestre de



manière très modeste au milieu des clients du café, Kamel Ferdjallah a enchanté l'assistance de plusieurs qacidat de medih

interprétées selon les enseignements du cardinal alors qu'il était professeur au conservatoire d'Alger dans les années 1950.

Avec de vieilles photos de chanteurs célèbres accrochées aux murs, des ustensiles anciens en cuivre, de la faïence, des colonnes en marbre et des instruments de musique, le café Malakoff n'était plus qu'un simple café hors du temps, vestige d'une époque qui n'est plus au milieu d'une cité millénaire qui tombe en ruine et subi de violents changements.

Les propriétaires de ce café qui s'est peu à peu transformé en un lieu pratiquement dédié à la mémoire d'El Hadj M'hamed El Anka et de quelques figures du chaâbi telles que Hadj M'rizk ou Boudjemâa El Ankis ont décidé d'organiser des récitals pendant le mois de ramadhan pour faire revivre ce symbole de La Casbah.

Les mélomanes présents ont salué cette initiative qui a permis de sortir les rues de la basse Casbah de «la torpeur» qui y règne en soirée en plus de «rassembler les mélomanes et les enfants du quartier». D'autres soirées de musique chaâbie sont prévues jusqu'au 17 juillet au café Malakoff qui accueillera, entres autres, Badreddine Bensidi Slimane, Sabri Melha ou encore Abderrahmane Tiberranine.

A.S.

## Festival national de la musique et de la chanson citadine

## Une quarantaine d'artistes à l'affiche

La 10<sup>e</sup> édition du festival culturel national de la musique et de la chanson citadine mettra à l'affiche, du 25 juin au 3 juillet prochains à Annaba, une quarantaine d'artistes, a-t-on appris lundi, auprès de la direction de la culture.

Outre de grandes stars du malouf et du hawzi, parmi lesquels Abdelmajid Meskoud, Mourad Djaâfri, Kamel Bouda et Naïma Ababsa, cette édition du festival qui se déroulera au théâtre régional Azzedine-Medjoubi sera marquée par la participation

de la tunisienne Sirine Ben Moussa et du marocain Abdou El Ouezzi.

L'orchestre local de musique chaâbie et de malouf, les associations Qortobia (Souk Ahras), Motribia (Biskra), Rawnak (Annaba) et Rasd ou maya (Skikda), ainsi que la troupe Ista de Tamanrasset sont également au programme de cette manifestation culturelle qui devrait donner un surcroît d'animation au veillées du ramadhan dans l'antique Hippone. Ce festival de musique raffinée, très attendu chaque année à Annaba, est

organisé par la direction de la culture avec la collaboration du théâtre régional d'Annaba.

Des concerts de chants Aïssaoua, de malouf et de chaâbi seront également proposés au public des communes de Séraïdi, de Berrahal, d'Ain Berda, d'El Bouni, d'El Hadjar et de Sidi Amar sur une initiative conjointe de la direction de la culture et des communes concernées.

F.H.

## Programme «spécial ramadhan» à Adrar

## Plus de 1 000 titres au Salon national du livre

Plus de 1 000 titres pluridisciplinaires sont exposés au Salon national du livre, ouvert lundi à la maison de la culture d'Adrar au titre du programme culturel et artistique «spécial ramadhan».

Cette manifestation culturelle qui connaît une participation de maisons d'édition

issues de différentes régions du pays, offrira une occasion au grand public pour découvrir les ouvrages (religieux, scientifiques, universitaires et pour enfants) exposés au Salon, notamment tout au long des soirées du ramadhan. Ce programme, arrêté par la maison de la culture d'Adrar, propose une panoplie d'activités culturelles, des soirées de chants soufis et de chants religieux (Madih), animées par des associations culturelles locales, dont «El-Ridwane», «Afrak El-Djanoub» et «Angham El-Wahah», en plus de spectacles folkloriques qui seront animés notamment par les troupes de «Hadrat Sidi-Hida» (commune de Bouda), et «Karkabou bilal», a précisé le chef du service de l'animation culturelle, Mohamed Esser.

Un concours de récitation et de psalmo-

die du saint Coran, destiné aux élèves des écoles coraniques implantées à travers cette wilaya, ainsi qu'une soirée religieuse seront organisés à l'occasion de «Laylet El-Qadr» (nuit du destin), aux côtés d'actions de sensibilisation sur la consommation durant le mois sacré.

Des films et des pièces théâtrales, programmés en collaboration avec le club de l'audiovisuel de la maison de la culture et les associations «El-Waha El-Hamra», «Fan El-Khachaba» et «El-Founoue Drama», outre des spectacles artistiques au profit des malades hospitalisés et des soirées musicales à la place Chouhada du centre-ville d'Adar, sont également à l'affiche, a-t-on signalé.

M.K.

## Compositeur de la musique du film «Titanic»

## James Horner est mort dans un accident d'avion

James Horner, compositeur de musique de films à grands succès hollywoodiens dont «Titanic» et «Avatar», s'est tué lundi à 61 ans dans l'accident de son avion personnel, ont rapporté les médias aux Etats-Unis.

Selon le magazine *Variety*, le compositeur est mort dans l'accident de son avion personnel à Santa Barbara, en Californie.

James Horner avait remporté un Oscar pour la bande originale de «Titanic», «My Heart Will Go On», et avait été nommé six fois

à l'Academy Award pour d'autres musiques de films à succès dont «Apollo 13», «Braveheart» et «Field of Dreams» (Jusqu'au bout du rêve).

La musique du film «Avatar», du réalisateur James Cameron, avait valu en 2009 son dernier Oscar au compositeur également récompensé par un Golden Globe.

Le monde du cinéma et de la télévision lui a rendu hommage sur les réseaux sociaux.

R.I.

## Décès

## L'actrice italienne Laura Antonelli n'est plus

L'ACTRICE italienne Laura Antonelli, célèbre pour ses rôles multiples dans le cinéma italien, est décédée lundi à son domicile à Ladispoli, près de Rome, ont annoncé les médias. Les causes du décès de Laura Antonelli, 73 ans, n'ont pas été communiquées. Née le 28 novembre 1941 dans la ville de Pula (Croatie), l'actrice est surtout célèbre pour ses rôles érotiques dans les comédies italiennes tournées à la fin des années 1960 et dans les années 1970, comme «Malicia» (1973). Laura Antonelli a ensuite travaillé avec de grands noms du cinéma italien tels que Luchino Visconti, Dino Risi, Ettore Scola et Luigi Comencini. Pour le cinéma français, elle a tourné «Les Mariés de l'an II» de Jean-Paul Rappeneau en 1971, et «Docteur Popaul» de Charbol en 1972. Elle était la compagne pendant 8 ans de la star française du cinéma Jean-Paul Belmondo.

R.I.

## RENDEZ-VOUS CULTURELS

Palais de la culture Moufidi-Zakaria 24 juin :

Concert de chant avec Toufik Aoun

25 juin :

Spectacle de danse et chant flaenco avec la troupe Casa Patas

26 juin :

Concert de chant bedoui animé par Cheikh El Marniz et cheikh Abdelhamid Bouzaher

Salle Ibn Khaldoun

24 juin :

L'association culturelle et artistique Mezghena anime une soirée andalouse

Institut français d'Alger

Jusqu'au 4 juillet :

Exposition «Eaux de-là» d'Anne Saffore

Galerie d'art Aïcha Haddad

Jusqu'au 25 juin :

Exposition de peinture par l'artiste Réda Djeflal.

Galerie d'art Sirius

Jusqu'au 30 juin :

Exposition de peinture «Symphonie du désert» de l'artiste Valentina Ghanem Pavlovskaya.

Chapiteau de l'hôtel Hilton d'Alger

24 Juin :

Les amoureux de la musique moderne sont en rendez-vous avec le groupe FreeKlane

25 Juin :

Le groupe Djimawi Africa anime une soirée artistique

Salle Ibn Zeydoun

26 juin :

Soirée musicale avec le musicien Nadir L'eghrib

2 juillet :

Spectacle musical animé par Gaâda diwan Bechar

## Coup-franc direct



### Déséquilibre !

Par Mahfoud M.

**L**e MC Alger recrute à tout va en cette période estivale et se permet même des joueurs de gros calibre avec aussi des éléments qu'il pourrait recruter en devises sonnantes et trébuchantes. Tant mieux donc pour les supporters du Doyen qui devraient être très ravis que leurs dirigeants ont pensés à renforcer les rangs de l'équipe par des joueurs de qualité. Toutefois, cela n'est pas le cas de certaines autres équipes qui patinent et qui ne réussissent à attirer que les joueurs qui évoluent dans les divisions inférieures en l'absence de liquidités. Pourquoi donc cette disparité qui existe entre les clubs ? En fait, il faut savoir qu'il y a un déséquilibre dans les budgets des clubs puisque certains sont soutenus par de des entreprises nationales ou par de gros investisseurs et industriels, alors que d'autres sont livrés à eux-mêmes et ne vivent que des aides des collectivités et l'argent des actionnaires et des sponsors. Le professionnalisme en Algérie est donc un professionnalisme à deux vitesses, puisque ces clubs ne sont pas mis au même pied d'égalité et certains souffrent du manque de moyens alors que d'autres sont inondés d'aides. Il aurait fallu éclaircir les choses dès le départ et mettre tout le monde dans le même panier, à savoir que tout club se devait de trouver des sources de financement, ou se faire aider par les autorités pour espérer réussir ce nouveau mode de gestion des clubs. **M. M.**

### FSV Francfort

## 800 000 euros pour la libération d'Aoudia

**L**a direction du FSV Francfort, pensionnaire de la Division deux allemande de football, a exigé pas moins de 800 000 euros pour céder son attaquant algérien, Mohamed Amine Aoudia, qui serait tenté par un retour dans le championnat d'Algérie. Selon l'un des responsables du club cité par le journal «Bild», «tout club désirant s'offrir les services d'Aoudia devra s'acquitter d'une somme pas inférieure à 800 000 euros», a-t-il dit. Il a ajouté que son club n'a pour l'instant reçu aucune proposition pour transférer le joueur. L'attaquant de 28 ans est sous contrat avec le FSV Francfort jusqu'à juin 2016. Il est convoité par quelques formations de Ligue 1 algérienne à l'image du MC Alger et de l'USM Alger. Aoudia, qui a très peu joué la saison dernière à cause d'une blessure à un genou (6 matches pour 2 buts), n'a pas

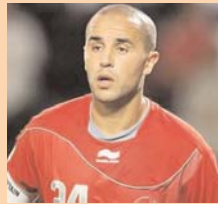


encore repris les entraînements avec son club. Il a déclaré au même journal qu'il était contraint de rester à Alger au chevet de son père malade. L'international algérien avait atterri en Allemagne lors de l'exercice 2013-2014 en optant pour le Dynamo Dresde. Il a rejoint Francfort au cours de l'exercice suivant après la relégation de son équipe au troisième palier.

### Al-Fujairah

## Bougherra prolonge

**L'**ancien capitaine de la sélection algérienne de football, Madjid Bougherra, a prolongé son contrat d'une saison avec la formation d'Al-Fujairah (division 1 émiratie de football) rapporte lundi la presse locale. Bougherra (32 ans) va enchaîner ainsi une deuxième saison avec Al-Fujairah qu'il avait rejoint en 2014 en provenance du club qatari de Lekhwiya avec lequel il avait remporté deux titres de championnat (2012 et 2014). «J'ai décidé de remplir pour une saison à Al-Fujairah, en dépit des contacts que j'ai reçus. Je ne manque de rien ici, et je ne vois aucune raison pour quitter le club», avait affirmé Bougherra aux médias locaux. Le joueur algérien (70 sélections/4 buts) avait mis fin à sa carrière internationale à l'issue de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2015 en Guinée équatoriale, qui a vu les Verts éliminés en quart de finale face à la Côte d'Ivoire (3-1).



### Handball

## Mokrani engagé par Créteil



**L**e pivot de l'équipe algérienne de handball, Mohamed Mokrani s'est engagé pour un contrat de deux saisons avec l'US Créteil (division 1 française) en provenance de la formation de Dunkerque, rapporte le site de l'Equipe. Mokrani, 34 ans, a refusé une prolongation de contrat de deux ans au sein de l'équipe dunkerquoise, pour privilégier un retour en région parisienne où il pourrait préparer une reconversion, précise la même source. Avant de passer les sept dernières saisons à Dunkerque, l'international algérien avait évolué à Ivry, près de Paris, où il avait décroché le titre de champion de France en 2007. Avec Dunkerque, Mokrani a étoffé son palmarès en remportant tous les trophées nationaux: la Coupe de France en 2011, le Trophée des champions en 2012, la Coupe de la Ligue 2013 et un nouveau titre de champion en 2014. Lors de la saison 2014-2015, le joueur algérien a joué 14 matches pour 21 buts marqués.

# MO Béjaïa Les «Crabes» amorcent leur préparation ce vendredi

**■** Le club vainqueur de la Coupe d'Algérie, le MO Béjaïa, devrait débiter sa préparation pour le commencement de la nouvelle saison à partir de ce vendredi.

Par Mahfoud M.

**E**n effet, les poulains de Geiger devraient commencer les choses sérieuses ce week-end avec le début du premier stage qui devrait avoir lieu en Tunisie et plus précisément à Ain Draham, un lieu réputé calme et qui est idéal pour une concentration totale et un travail sérieux. Ce premier stage sera très important d'autant plus que les joueurs devraient s'oxygéner et entamer le travail spécifique pour améliorer leur condition physique. Le staff technique compte concocter un programme spécial pour le début de la préparation et qui reste très importante pour l'équipe. Il faut savoir qu'en plus du championnat de Ligue 1, le MOB jouera, cette saison, pour la première fois de son histoire, la Ligue des champions d'Afrique après avoir été vice-champion d'Algérie derrière



Les Bougiotes concentrés sur leur préparation

l'Entente de Sétif. Le club bougiote devrait disputer deux matches amicaux à la fin de ce premier stage et ce pour permettre au coach de connaître le niveau de ses poulains et de faire une première évaluation avant l'entame du second stage. Le deuxième regroupement aura lieu quelques jours après l'Aïd et se tiendra à Gammarth. La direction avait souhaité, dans un premier temps, le tenir en Europe mais les dirigeants se sont rendus compte qu'ils ne pourront pas ramener les visas pour

tous les joueurs dans un temps record, d'où le fait d'opter encore pour la Tunisie. Ce stage s'étalera sur seize jours et devrait permettre au coach, Geiger, de programmer un bon nombre de matches amicaux. Ainsi, les formations du Club Africain, de l'ES Sahel, de l'ES Tunis et du TP Mazembe seront au programme des matches amicaux que jouera l'équipe qui compte se frotter à ces formations redoutables pour situer son niveau surtout en prévision de la compétition africaine. **M. M.**

### Ligue des champions d'Afrique/ES Sétif

## Les nouvelles recrues non qualifiées

**L**es nouvelles recrues de l'ES Sétif, Fares Hachi et Walid Chenine, transfuges de clubs de divisions inférieures de France, ainsi que Miloud Rebai (ex-WA Tlemcen) ne sont pas qualifiées pour participer au match à domicile face à l'USM Alger, samedi en optant pour le Dynamo Dresde. Il a rejoint Francfort au cours de l'exercice suivant après la relégation de son équipe au troisième palier.

football. Les trois joueurs en question devraient en revanche bénéficier de leurs licences africaines lors des prochaines rencontres contre les voisins du MC El Eulma, le 11 juillet prochain pour le compte de la 2<sup>e</sup> journée du groupe B composé également de la formation soudanaise d'Al-Merrikh, a appris l'APS lundi auprès du club de Ligue 1. Outre ces absences, l'Entente,

tenante du titre de l'édition précédente, devrait se passer des services de son joueur centrafricain Eudes Dagoulou et de Toufik Zerara, pour blessure.

L'ESS a enregistré aussi le départ de quelques joueurs disposant de licences africaines, à l'image de Farid Mellouli, Abdelghani Demou, Mohamed Lagraâ et le Gabonais Zee Ondo.

### USM Alger

## Meftah rassuré après le stage de Casablanca

**M**ahieddine Meftah, membre du staff technique intérimaire de l'USM Alger (L 1 de football), s'est dit «satisfait» du déroulement du stage effectué à Casablanca (Maroc) en vue du match en déplacement face à l'ES Sétif, samedi prochain (22h30), comptant pour la 1<sup>re</sup> journée (Gr. B) de la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique. «L'ensemble du staff technique est satisfait du stage qui a permis aux joueurs de se préparer dans les meilleures conditions en vue du début de la phase de poules de la C1. Aucune blessure n'est à déplorer au sein de l'effectif, ce qui constitue une autre satisfaction à l'approche de cette rencontre», a indiqué Meftah. Après le limogeage de l'entraîneur allemand, Otto Pfister, intervenu à deux journées de la fin du championnat, la direction usmiste a confié l'intérim au trio Meftah-Zeghdoud-Hadj Adlène, en attendant la nomination d'un nouvel entraîneur. «Les joueurs ont bien réagi durant ce stage, où un travail foncier a été effectué. A défaut d'un match amical, les joueurs ont disputé une rencontre d'application samedi dernier qui est venue conclure ce stage», a-t-il ajouté. S'agissant du match, le joueur le plus titré de l'histoire du football national a relevé sa «difficulté» même s'il s'est montré «confiant» quant à la possibilité de l'USMA de réussir ses débuts dans cette compétition.



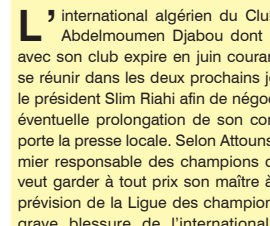
Côté effectif, l'USMA devra faire sans les services du portier, Mohamed

Lamine Zemmamouche, suspendu. L'USMA a assuré jusque-là les services de quatre joueurs : Chakib Arselane Mazari (USM Harrach), Hocine Benayada (ASM Oran), Oussama Darfalou (RC Arbaâ) ainsi que le retour de prêt du gardien de but Smair Mansouri (MO Béjaïa).

L'autre match du groupe B de la Ligue des champions verra le 3<sup>e</sup> représentant algérien, le MCE Eulma se déplacer vendredi à Khartoum pour défier Al-Merrikh.

### Club Africain

## Riahi rencontrera Djabou cette semaine



**L'**international algérien du Club Africain Abdelmoumen Djabou dont le contrat avec son club expire en juin courant, devrait se réunir dans les deux prochains jours avec le président Slim Riahi afin de négocier d'une éventuelle prolongation de son contrat, rapporte la presse locale. Selon Attoussia, le premier responsable des champions de Tunisie veut garder à tout prix son maître à jouer en prévision de la Ligue des champions mais la grave blessure de l'international algérien pourrait précipiter le départ de Djabou. Opéré des ligaments croisés du genou, l'ancien joueur de l'ES Sétif devra patienter jusqu'à novembre ou décembre prochains pour renouer avec la compétition. Djabou (28 ans) avait quitté l'ESS en 2012 pour s'engager avec le Club africain de Tunis. Il est devenu un élément essentiel de l'équipe de la capitale. De son côté, le défenseur international algérien Hichem Belkaroui ne serait pas sûr de rester au Club Africain la saison prochaine. L'ancien défenseur de l'USM El Harrach aurait des «touches» en Turquie, d'après la même source.





# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Quelques wilayas échappent au diktat de la spéculation

La vente directe casse la flambée du ramadhan

C'EST UNE MÉTHODE qui ne demande que la généralisation et l'organisation d'espaces de commercialisation. La vente directe des fruits, légumes et viandes a fait montre de succès pour réguler les prix. La wilaya de Tipasa en donne un bel exemple pour la deuxième année consécutive. Cette année quelques wilayas ont donné une méthode certaine en terme de lutte contre la frénésie des prix du mois sacré. La vente directe des fruits et légumes a fait ses preuves, gagne l'intérêt du consommateur et «envoie balader» les flambées habituelles du mois du ramadhan. La flambée durant le mois sacré, ce refrain qu'on écoute nécessairement à chaque occasion du mois du ramadhan, est un casse-tête pour les familles à petite et moyenne bourses et une aubaine pour des commerçants qui profitent démesurément de l'occasion. Au moment où le ministère du Commerce continue d'évoquer la loi de l'offre et de la demande comme facteur de flambée, certaines initiatives viennent dévier le diktat de la flambée. Il s'agit en fait de la vente directe considérée comme un mécanisme conjoncturel efficient. C'est à Tipasa que cette méthode réalise son succès donnant à réfléchir sur sa généralisation à travers toutes les wilayas du pays. Le marché de la rahma, mis en place pour le second ramadhan consécutif à Tipasa, s'est imposé comme un moyen pour réguler les prix des fruits et légumes et les mettre à la portée des petites bourses, selon le constat fait sur place. Cet espace commercial, où le citoyen peut acquérir des fruits et légumes frais à des prix alléchants, est à l'origine d'un fléchissement des prix de l'ordre de 50%, à l'échelle locale. Que l'on juge, une famille de cinq membres peut y acquérir ses besoins en fruits et légumes, pour une dizaine de jours, contre seulement la somme de 1 500, voire 2 000 DA, au maximum, au moment où les commerçants de détail font la loi au niveau de la ville, en l'absence de marchés de proximité à Tipasa. En effet le prix du kg de n'importe quel légume au niveau de ce marché ne dépasse pas les 50 DA, grâce à ce mécanisme de vente directe du produc-



teur au consommateur. Ainsi en est-il de la pomme de terre, de la tomate et de l'oignon, dont le kg ne va pas au-delà des 35 DA, au moment où les cours du concombre, de la laitue, de la pastèque, et de la pêche fluctuent entre 20 et 30 DA, et où le haricot et la carotte sont cédés à 50 DA le kg. De la viande ovine est aussi proposée par un éleveur de la région, à 1 300 DA/kg, au moment où le poulet est cédé à 260 DA le kg, le foie de mouton à 1 800 DA, et le plateau d'œufs de 30 unités à 200 DA, une situation qui a fait le bonheur d'un grand nombre de citoyens et qui a suscité une grande affluente dans cet espace commercial. Saluant cette «initiative louable», de nombreux consommateurs rencontrés ont déploré sa «non-généralisation» à d'autres agglomérations urbaines de la wilaya, à l'exemple de Koléa, Hadjout, Bou Ismail et Cherchell, «en dépit de leur importante croissance démographique». S'exprimant sur cette initiative, le ministre du Commerce, Amara, a indiqué qu'il s'agit d'une expérience «digne d'intérêt», invitant les autorités et associations professionnelles des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire de chaque wilaya, à l'«organisation de marchés similaires». **Yasmine Ayadi**

Tizi Ouzou

## Deux terroristes éliminés

**AGISSANT** sur la base de renseignements faisant état de la présence terroriste dans la zone, les éléments de l'Armée nationale populaire (ANP) ont mis hors d'état de nuire, lundi peu avant la rupture du jeûne, deux terroristes au cours d'une embuscade au village Tigounatine dans la commune d'Akkerou (55 km au nord-est de la wilaya de Tizi Ouzou). Selon les précisions fournies, hier, par le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué, les deux individus armés ont été abattus par un détachement de l'ANP, lundi vers 19h30, à hauteur de Tigounatine alors qu'ils tentaient de traverser ce massif forestier. L'opération a permis de neutraliser les deux terroristes sans aucune résistance. L'élimination des deux terroristes a permis aux éléments de l'ANP, selon le MDN, de récupérer un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, un pistolet automatique de type Beretta, une quantité de munitions et un téléphone portable. Alors que les corps des deux individus armés, âgés entre 30 et 50 ans, ont été déposés à la morgue du CHU Nédir Mohamed pour identification.

**Hamid M.**

## KHALIFA CONDAMNÉ À 18 ANS DE PRISON



Djalou@hotmail.com

Les sièges de l'APC de la daïra de Barbacha bloqués

## Des entreprises exigent leurs dûs

Plusieurs entrepreneurs, fournisseurs et créanciers de l'APC de Barbacha ont assiégé hier matin la mairie et le siège de la daïra pour exprimer leur colère et exiger le paiement de leurs créances.

Par Hocine Cherfa

Ils étaient au total 17 entrepreneurs (entre entreprises en bâtiment, hydraulique, transport, transport scolaire, fournisseurs de matériels et de cantines scolaires, etc.). Les mécontents ont exprimé leur irritation sur le fait qu'il n'y a plus d'interlocuteur «valable et officiel» auprès duquel ils peuvent déposer leurs requêtes et se faire payer, déplorant aussi le fait que leurs créances n'ont pas été honorées depuis plus de six mois, soit depuis le mois de janvier de l'année en cours. «Nous avons déposé les situations des prestations de services et travaux exécutés en faveur de la municipalité depuis plusieurs mois et nous n'avons reçu aucun centime à ce jour», dira un entrepreneur qui affirme avoir «saisi lui et ces camarades se trouvant dans la même situation, les autorités locales dont l'ex secrétaire général de l'APC, le chef de



daïra etc., et que ces derniers n'ont rien pu faire». «Le chef de daïra nous a demandé de patienter, mais l'attente est très longue et aujourd'hui nous interpellons les autorités de wilaya afin qu'elles interviennent pour faire avancer nos dossiers et être payés parce qu'on ne peut plus attendre, car on a des travailleurs à payer, des cotisations à verser, des impôts à honorer sans compter aussi des familles à nourrir». Pour rappel, les travailleurs du parc communal avaient observé il y a deux semaines environ une grève pour exiger le versement de leurs arriérés de salaires et primes depuis le mois de janvier. Ces derniers avaient aussi introduit de nombreuses réclamations auprès du secrétaire général de l'APC et du chef de daïra mais en vain. Ces affaires viennent, ainsi, relancer la problématique de l'absence d'exécutif dans cette commune de plus de 20 000 habitants. Une absence générée par le blocage de l'APC depuis les élections locales du 29 novembre 2012. Les quinze élus composant cette assemblée n'ont pas pu transcender leurs clivages politiques pour mettre fin à ce blocage qui a pris en otage le développement de cette localité et a rejailli aussi sur les travailleurs et entrepreneurs qui n'ont pas perçu leurs salaires. Pour rappel, cette APC était gérée par son SG, en vertu d'un arrêté du wali de Béjaïa qui a été annulé la fin du mois de décembre dernier par la chambre administrative près la cour de Béjaïa suite à une plainte du maire et un recours a été introduit par les autorités de wilaya et l'affaire se trouve à présent au niveau du Conseil d'Etat.

**H. C.**